

**Province de Québec  
MRC du Haut-Saint-François  
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **11 juillet 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :  
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Monsieur David Masse, conseiller # 2  
Madame Lise Pratte, conseillère # 3  
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4  
Poste vacant, conseiller # 5  
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil.

Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition** de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse, l'ordre du jour est adopté.

**2017-07-169** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 6 et 27 juin 2017**

**Sur la proposition** de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Michel Morin, les procès-verbaux du 6 et 27 juin 2017 sont approuvés.

**2017-07-170** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**4. Période de questions**

Le maire répond aux questions du public.

**5. Rapport-chef de pompier**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur David Masse  
**APPUYÉ** par Madame Lise Pratte  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie autorise les pompiers à participer au convoi pour mariage d'un pompier de Scotstown, le tout bénévolement.

**2017-07-171**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **6. Rapport de la voirie**

**Sur la proposition** de Monsieur David Masse **appuyée** par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparation tablier de pont : 1 000 \$
- Entretien pompe eaux usées : 500 \$
- Auscultation aqueduc : 3 500 \$
- Clé camion voirie : 100 \$
- Démolition garage : 1 500 \$
- Électricité garage R. Goyette : 500 \$
- Asphalte : 6 000 \$

Un montant total de 13 100 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée

**2017-07-172**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **7. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

## **8. Correspondances à répondre**

**Lettre - A : Adjudication de la soumission – travaux de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est sur une distance approximative de 340 mètres.**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres pour le remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame est, faite publiquement sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) par la Municipalité de La Patrie, se terminant le 12 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres:

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé	Montant déposé	Remarques
		avant taxes	avec taxes	
1	Lafontaine et Fils inc	412 537.25 \$	474 314.70 \$	Conforme
2	Excavation Bolduc inc	422 771.10 \$	486 081.07 \$	Conforme
3	Grondin excavation Inc	426 753.23 \$	490 659.53 \$	Conforme
4	TGC inc	455 382.00 \$	523 575.45 \$	Conforme
5	Sintra inc -Région Estrie	473 737.15 \$	544 679.29 \$	Conforme

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des soumissions et à la recommandation de Monsieur Pierre Grondin ing, de la firme Exp;

**Sur la proposition** de Madame Lise Pratte

**Appuyé** par Monsieur David Masse

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le contrat de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est soit accordé à l'entreprise Lafontaine et Fils inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 474 314.70 \$ incluant les taxes;

**QUE** le devis qui a servi à l'appel d'offres fasse partie intégrante du présent contrat;

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt numéro R93-17 de la Municipalité de La Patrie pour le financement de ce projet;

Que la municipalité accepte de reporter les travaux à l'année 2018;

**QUE** le tout soit conditionnel à la permission de la voirie;

**Que** le cautionnement soit prolongé jusqu'au printemps 2018;

**Que** l'exécution des travaux soit prévue printemps-été 2018.

**QUE** le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

**2017-07-173**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Lettre - B : Acceptation offre des services pour les plans et devis pour la réfection salle municipale**

**Sur la proposition** de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Michel Morin, il est résolu que le conseil de la Municipalité de La Patrie accepte l'offre de service de Construction et rénovations D. Gouin et fils, pour préparer les plans et devis pour des travaux futurs de réfection de la salle municipale, un montant total de 6 300 \$ plus taxes est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2017-07-174**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **Lettre - C : Demande d'appui pour une personne ressource pour la Contrée du Massif Mégantic**

**CONSIDERANT QUE** suite à un partenariat et à une mobilisation citoyenne d'élu(e)s et de citoyen(ne)s sans précédent des 6 municipalités formant la Contrée du Massif Mégantic (La Patrie, Hampden, Scotstown, Val-Racine, Notre-Dame-des-Bois et Chartierville), des projets ont été menés depuis 2 ans afin d'améliorer les données démographiques et socio-économiques de ce grand territoire : site internet, page Facebook, carte touristique, communiqués de presse, affiches concertées des événements, animation autour des Perséides et du ciel étoilé (deux projections de film et observations astronomiques), rallye automobile, souper gastronomique ayant attiré plus (9 services, 200 convives), etc;

**CONSIDERANT QUE** ces six municipalités appuient les objectifs de la Contrée du Massif Mégantic en finançant ces projets depuis deux ans;

**CONSIDERANT QUE** la Contrée du Massif Mégantic bénéficie de l'implication des MRC du Granit et du Haut-Saint-François par le biais de leurs SDE et CLD qui délèguent chacune un représentant spécialisé en développement territorial;

**CONSIDERANT QUE** tous ces projets sont planifiés, organisés et concrétisés depuis deux ans par le bénévolat d'un noyau d'une douzaine de membres déjà impliqués dans leur communauté respective;

**CONSIDERANT QUE** les tâches à accomplir ne cessent d'augmenter et que malgré une volonté de continuer ensemble pour le bien de nos communautés respectives, le risque est élevé que les abandons soient de plus en plus nombreux;

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'obtenir l'appui des six municipalités et des MRC du Granit et du Haut Saint-François afin d'embaucher une personne dédiée au développement réel, cohérent et harmonieux des six municipalités ainsi que pour soutenir les efforts des bénévoles engagés dans La Contrée du Massif Mégantic;

**CONSIDERANT QUE** la nécessité d'un tel appui est démontrée dans le document ci-joint soulignant notamment les difficultés démographiques et socio-économiques de ce territoire ainsi que l'impact limité du bénévolat face à l'ampleur du défi;

**CONSIDERANT QUE** l'embauche d'une personne-ressource dédiée au développement du territoire regroupant les six municipalités aidera considérablement à réaliser des projets d'attraction et de rétention de citoyens, de touristes et d'entreprises;

**PAR CES MOTIFS ET SUR LA PROPOSITION** de Monsieur Richard Blais appuyée par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** :

**QUE** la municipalité de La Patrie, appuie les Sentiers du Mont-Mégantic inc. (La Contrée du Massif Mégantic) dans ses démarches auprès des MRC du Haut-Saint-François et du Granit pour dégager les ressources humaines et financières nécessaires à l'embauche d'une personne-ressource dédiée au développement du territoire regroupant les six municipalités de la Contrée du Massif Mégantic.

**2017-07-175** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre -D : Demande de gratuité et commandite : La Contrée de Massif Mégantic**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Richard Blais  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Morin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise la gratuité de l'Abri-Bois et une commandite de 250 \$ à la Contrée du Massif Mégantic, pour leur souper gastronomique qui aura lieu le 14 août 2017.

**2017-07-176** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

*Yves Vézina se présente à 19 h 30*

**Lettre -E : Demande de résolution d'appui à la Ville d'East Angus pour le maintien du sergent Simon Champagne au poste de directeur de la Sûreté du Québec à Cookshire.**

Demande d'appui refusé.

**Lettre -F : Achat et installation de serrures pour les armoires à l'Abri-Bois**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Vézina  
**APPUYÉ** par Monsieur David Masse  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise l'achat et l'installation de serrures pour sécuriser les armoires du restaurant de l'Abri-Bois ;

**Que** le montant des dépenses soit affecté au budget des loisirs.

**2017-07-177** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - G : Invitation Virage Santé mentale : 10<sup>e</sup> édition de la classique de gold**

Aucune inscription

## **Lettre - H : Municipalité alliée contre la violence conjugale**

**ATTENDU que** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU que** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU que** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU qu'il** existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU que** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU que** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU que** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Il est proposé** par Madame Lise Pratte  
**Appuyée** par Monsieur Yves Vézina  
**et résolu à l'unanimité:**

**De** proclamer La Patrie municipalité alliée contre la violence conjugale.

**2017-07-178** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **Lettre - I : Invitation portes ouvertes Cookshire-Eaton**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Vézina  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Morin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise Lise Pratte et/ou Richard Blais à assister à une rencontre informative et de discussion d'ici le 21 juillet 2017 pour le projet de Portes ouvertes Cookshire-Eaton.

**2017-07-179** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - J : Appel à la solidarité municipale et demande de soutien financier : Municipalité de Ristigouche**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Vézina  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Morin  
**ET RÉSOLU** majoritairement

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise un montant de 150\$ à la Municipalité du canton de Ristigouche afin de leur aider à financer leurs frais de justice, alors qu'il font l'objet d'une poursuite par la pétrolière Gastem, afin de faire valoir le droit aux municipalités à protéger leurs sources d'eau potable.

Le conseiller Richard Blais vote contre

**2017-07-180** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**9. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant **107 734.77 \$**, référence aux chèques numéros **8862 à 8882, 8887-8888, 8890 à 8915 et les chèques 201700238 à 201700303**, et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**2017-07-181** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**10. Rapport du Maire**

- ✓ Lecture de la lettre de la Contrée du Massif Mégantic :  
Invitant le maire, les membres du conseil ainsi que les citoyens à participer à leur souper gastronomique qui aura lieu le 14 août 2017.
- ✓ Reportage de la route 257 Nord, le maire indique que les citoyens seront invités à l'automne prochain à un rassemblement pacifique sur la route 257 Nord.
- ✓ Valoris
- ✓ Biblio

**11. Période des questions**

Le maire répond aux questions du public.

**12. Ajournement de la séance**

Il est **proposé** par Monsieur Michel Morin

**QUE** le conseil ajourne la présente séance le mardi 18 juillet à 19 h.

*Il est 20 h 15*

---

Bruno Gobeil  
Maire

---

Johanne Latendresse  
Directrice générale,  
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Bruno Gobeil,  
Maire